



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### COMITE SYNDICAL DU SIVU DES ORMEAUX

#### Délibération n° 2023-001

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit janvier à neuf heures, le comité syndical à vocation unique « SIVU des Ormeaux » dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de PIGNY, siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Christian MANCION.

Inscrits : 9  
Présents : 7  
Votants : 9

Date de la convocation : 19 Janvier 2023

**Présents :** Christian MANCION, Jean-Luc LEGER, Patrick PARFAIT, Éric COLLIN, Cyril GRILO, Patrick RICHARD, Joaquim VAZ

**Absents excusés :** Nadine EUDE-COULON (suppléante) qui donne pouvoir à Jean-Luc LEGER, Mickaël GENESTE qui donne pouvoir à Patrick PARFAIT

**Absents :** Hugues TRAVAUX (suppléant), Bernard ROUSSEAU (suppléant), Michel AUDEBERT

**Secrétaire :** Cyril GRILO

**Objet :** Achat tracteur neuf John Deere 6100 M

Le Président présente des devis avec des propositions de prix de 3 prestataires pour l'achat d'un tracteur neuf en vue de remplacer le matériel actuel trop vétuste.

Modèles	Montant Total en Euros		Reprise ancien matériel en Euros	Montant restant en Euros
	HT	TTC		
Massey Ferguson	85 100	102 120	25 000 (exonération tva)	77 120
John Deere 6220 A	91 500	109 800	24 000	85 800
John Deere 6100 M	79 000	94 800	22 800	72 000

Après en avoir apprécié les modèles à équivalence techniques les voix se sont portées sur l'offre de la société CENTRAGRI mieux disante pour le modèle John Deere 6100 M.

Voix Massey Ferguson : 0, Voix John Deere 6220 A : 0, Voix John Deere 6100 M : 9

Après en avoir délibéré et le Comité Syndical décide à l'unanimité de commander un tracteur John Deere 6100 M de 2023 d'un montant de 60 000 Euros HT soit 72 000 Euros TTC à la société CENTRAGRI. Une reprise de l'ancien matériel a été calculé à 19 000 Euros HT dans ce montant. (Achat tracteur 79 000 € HT soit 94 800 € TTC déduit de la reprise de 19 000 € HT soit 22 800 € TTC donc un total de 72 000 € TTC).

La dépense sera inscrite et prévue au budget.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>*

Le Secrétaire de séance,

Cyril GRILO



Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture  
Publié sur site <https://pigny.fr> le 30/01/2023

Le Président,

Christian MANCION



Acte déposé à la  
Préfecture du Cher, le

- 2 FEV. 2023

